



Stop aux accaparements de terres, La Via Campesina en lutte !

*Chantal Jacovetti**

Il était temps qu'une voix paysanne planétaire s'élève pour faire reconnaître les droits paysans, avec un projet basé sur la souveraineté alimentaire, avec comme ambition de globaliser les luttes et les espoirs, du local à l'international, pour le bien-être de tous.

La première pierre de cette nouvelle construction fut de mettre en avant le concept de "souveraineté alimentaire", et seulement de "sécurité alimentaire", lors du Sommet mondial de l'alimentation de la FAO en 1996. Aujourd'hui, cette vision est souvent reprise, utilisée, pas toujours dans son sens originel, mais elle fait son chemin.

Depuis, la Via Campesina a été toujours au front, du terrain aux institutions, où elle a acquis une crédibilité certaine. Présente dans les grands rendez-vous internationaux, elle hausse le ton, dénonçant la mainmise des multinationales sur le monde paysan : des semences hybrides aux OGM, de l'économie verte aux accaparements des terres, de la criminalisation des militant-e-s aux crimes environnementaux, culturels et sanitaires, des multinationales à l'industrialisation de l'agriculture, elle est toujours là, proposant en même temps des alternatives : agroécologie, réforme agraire, relocalisations des productions, promotion des circuits courts et des savoirs paysans... Dans l'intérêt des paysan-ne-s, des citoyen-ne-s et de la Planète.

La Via Campesina s'implique fortement au niveau de la FAO afin que la société civile soit partie prenante à part entière des négociations, comme sur les directives foncières. Elle participe activement à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, à la Convention sur la diversité biologique (CDB), à la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR), au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA). Elle crée des liens entre les organisations paysannes, les groupes

en lutte, les associations, les universitaires, certaines ONG ralliées à la cause comme GRAIN, FIAN... Un mouvement nécessaire en plein essor, une Alliance internationale à consolider.

Orchestration des accaparements de terres

Les différentes crises financières, alimentaires, énergétiques, climatiques ont changé la donne géopolitique du monde. La crise dite alimentaire est due principalement à la spéculation financière et énergétique. Il y a assez de nourriture produite sur terre pour alimenter les populations. C'est son accès en relation avec le pouvoir d'achat, l'accès aux ressources productives, le gaspillage qui posent problème.

Entre les États affolés, entre autres ceux du Moyen-Orient et la Chine, se rendant compte du risque d'être dépendants pour nourrir leur population, entre le besoin de trouver des valeurs refuges pour les actionnaires et les fonds de pension (l'immobilier et les bourses s'étant effondrés), entre les opportunités liées aux agrocarburants, aux instruments mis en place par le REDD dans le cadre de la nouvelle économie verte, entre l'exploitation des matières premières et l'urbanisation galopante, sans oublier tous les projets touristiques ou de soi-disant réserves naturelles vidées de leurs habitants, la ruée vers les terres arables devient un enjeu majeur pour de nombreux acteurs. Selon le Macquarie Agricultural Managements Funds, les terres agricoles représentent un marché de 8,4 trillions de dollars, dont 30 à 40 billions sont prêts à être utilisés par des investisseurs !

Même si les accaparements de terres concernent tous les continents, c'est l'Afrique, avec plus de 30 millions d'hectares de terres, qui est la plus convoitée. À l'image de la réalité d'aujourd'hui, l'Afrique sera mise sur le devant de la scène dans cet exposé, plus précisément à travers un exemple au Mali. Cependant, les mécanismes sont souvent les mêmes de l'Ukraine au Brésil, de l'Indonésie à l'Australie.

Mais avant de faire un tour au Mali, un arrêt sur la Banque mondiale permettra de mieux situer l'acteur clef. En effet l'accaparement de terres à si grande échelle et si rapidement ne peut se faire qu'avec la bénédiction des grands de ce Monde comme la Banque mondiale. Un des acteurs clef que La Via Campesina dénonce et combat.

La Banque mondiale, un acteur clefⁱ

Les actionnaires de la Banque mondiale (BM) sont les gouvernements et depuis la crise, ils se trouvent dans une position souvent schizophrénique. La BM est complètement acquise à la vision que le marché approvisionnera les peuples à moindre coût, au nom de la concurrence libre et non faussée, tout en soutenant des accords complètement déséquilibrés négociés dans un rapport de force inégalitaire entre les parties !

Elle continue à faire la promotion de l'agriculture industrielle au nom du sacro-saint marché et à dénigrer l'objectif des États à atteindre l'autosuffisance alimentaire. C'est

juste « *une façon d'aider les petits exploitants à profiter eux aussi de l'intérêt croissant pour le foncier agricole* » déclare Klaus Deininger, spécialiste de la politique foncière de la Banque. Pour cela, elle met en place une boîte à outils d'accapareur ou de « *néo-colonisateur* »ⁱⁱ pour promouvoir les investissements agricoles à grande échelle et leur corollaire, les accaparements de terres, afin bien sûr de lutter contre la pauvreté et la faim dans le monde !

C'est la Banque mondiale qui mettra en place des principes pour des investissements agricoles responsables (IAR) en collaboration avec la FAO, le FIDA et le secrétariat de la CNUCED. À travers 7 principes basés sur « *le gagnant-gagnant* », elle entérine les accaparements de terres. Pourtant, elle-même reconnaît que ces principes ne sont pas appliqués : « *Les accords fonciers entre investisseurs et gouvernements ont souvent eu lieu dans le plus grand secret, excluant les communautés et les paysans concernés des phases de consultation et menant par voie de conséquence à l'éviction des personnes de leurs terres, sans véritable compensation... les investisseurs n'ont pas su créer le nombre d'emplois promis et ont omis d'investir effectivement dans les terres achetées, soit par manque d'expertise agricole, soit parce qu'ils étaient davantage intéressés par les profits à tirer de la spéculation que par les cultures... Les études de cas illustrent que dans beaucoup d'exemples, les investisseurs externes n'ont pas été capables de réaliser ce potentiel, contribuant au contraire à la perte des moyens de subsistance. De nombreux problèmes ont été rencontrés : déplacement des populations locales de leurs terres sans véritable compensation, cession des terres à un prix bien moindre que leur valeur potentielle, approbation de projets qui n'étaient viables qu'à grand renfort de subventions supplémentaires, génération d'externalités environnementales et sociales négatives, ou empiètement sur des zones non transférées à l'investisseur afin de rendre économiquement viable un projet qui ne marchait pas bien.* »

Qui décrète que les terres arables sont disponibles pour les investisseurs ?

Si vous cherchez où investir dans de la terre arable, une carte planétaire indexée est même à disposition des investisseurs. Comment, à partir d'une carte satellitaire, peut-on décréter que ces terres arables sont disponibles ?

Ces espaces arables sont évidemment occupés par les communautés paysannes depuis des générations, qui les ont préservés à travers une gestion collective, empreinte souvent de sagesse et des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et des territoires.

Chacun sait que des millions d'hectares d'espaces de vie ne se matérialisent pas par des activités concrètes visibles du ciel : ainsi les pistes et aires de transhumance, les activités de cueillette (nourriture, plantes et arbres aux vertus médicinales), les bois, les jachères, la chasse, la pêche, les lieux sacrés, l'équilibre naturel des écosystèmes n'existent pas pour ces personnes-là.

Pire encore, les façons de vivre, la culture et les savoirs des populations locales sont occultés : ces territoires sont gérés selon des droits d'usages ancestraux qui, pour le malheur des paysans et des paysannes, ne se sont pas concrétisés par un enregistrement foncier.

De plus, dans de nombreux pays, et notamment en Afrique, les lois foncières sont floues ou inexistantes, les droits coutumiers bafoués et non reconnus par l'administration, les exploitations agricoles familiales délaissées par les politiques publiques et leurs membres laissés dans l'ignorance de leurs droits... Et l'espoir de ne pas augmenter le chiffre de 1,2 milliards de personnes affamées ! Les multinationales et les élites n'ont plus qu'à sortir leur porte-monnaie pour avoir accès à des millions d'hectares, avec la complicité des États ou des collectivités, qui leur déroulent le tapis rouge.

Comment des États peuvent-ils abandonner et trahir ainsi leur peuple, celui-là même qui, à 80% paysan, le nourrit depuis tant de siècles et continue encore aujourd'hui et continuera demain ? Comment un État peut-il accepter que des pans entiers de son territoire soit aux mains d'autres pays, de consortiums et de holdings en tous genres, remettant en cause non seulement sa souveraineté alimentaire, mais aussi sa souveraineté nationaleⁱⁱⁱ.

Exemple de la zone Office du Niger (ON) au Mali

De l'accaparement de la terre paysanne...

Les investisseurs s'accaparent violemment des terres cédées le plus souvent abusivement par l'État et deviennent prioritaires pour l'accès à l'eau, sans parler des cadeaux fiscaux, des infrastructures payées par les gouvernements, etc.

Le Mali n'échappe pas à la règle. Les programmes d'ajustement structurel des années 1980, déresponsabilisant l'État de nombreuses prérogatives confiées au secteur privé, ont ouvert la voie à des réformes politiques favorisant les investissements étrangers. Soutenues par la BM et le FMI, des structures comme l'Agence de promotion des investissements (API) ont vu le jour, qui invitent les investisseurs à venir car la moitié des terres cultivables sont « disponibles ». Autre exemple : le Conseil présidentiel pour l'investissement (CPI), dont le fonctionnement est complètement opaque et qui ne rend de comptes à personne.

Les investisseurs étrangers constituent la majorité des grands investisseurs agricoles au Mali et leur nombre a même augmenté de deux tiers en seulement un an, entre 2009 et 2010, dans la seule zone de l'Office du Niger^{iv}. Depuis ces 5 dernières années, la zone, évaluée à plus de 2 millions d'hectares de terres potentiellement irrigables et « propriété » de l'État, fait l'objet de cessions massives de terres de la part de l'État au détriment de la paysannerie, de la souveraineté alimentaire et de toute analyse de la situation par rapport aux potentialités hydrauliques. « *C'est du banditisme d'État* » dénonce Ibrahima Coulibaly^v.

Le schéma directeur^{vi} de l'ON, présenté comme « *un cadre global et cohérent d'intervention pour ses différents partenaires au développement* », entérine ce fait et prévoit de porter les superficies aménagées^{vii} à plus de 280 000 ha à l'horizon 2020, alors que moins de 50 000 ha ont été aménagés en 50 ans sur un total d'environ 90 000 ha actuellement !^{viii} Les quatre projets agro-industriels représentent 61% des futurs projets d'aménagement, contre 22% pour le développement des exploitations familiales agricoles et/ou privées (Millenium Challenge Account et Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest) et 17% pour les demandes de baux. Que ce soit avec la complaisance des autorités, que l'occupation soit légale (obtention d'une convention^{ix}, d'un bail) ou illégale mais soutenue officiellement, ou par le truchement de négociations locales le plus souvent « gagnant-perdant », aujourd'hui les demandes d'attribution de terres s'élèveraient à presque 800 000 ha dans cette seule zone, par lot allant jusqu'à 100 000 ha, souvent par tranche pour échelonner les aménagements. Ces derniers commencent à peine et déjà cela pose problème, tant avec les populations que pour l'accès à l'eau. Où sont les études préalables d'impact ? Qu'en sera-t-il quand toutes les surfaces seront opérationnelles avec ces projets d'agriculture industrielle gourmande en terre, en eau, en intrants ? Les baux des agro-industriels sont établis pour 50 ans renouvelables une fois, ou 30 ans renouvelables indéfiniment ! Plus de 40% des baux concernent des cultures dont la vocation est la production d'agrocarburants, et ceux qui ont pour objet la production de cultures vivrières n'ont pas, aux termes des contrats de cession, l'obligation de vendre leurs productions au Mali.

La plupart des paysan-ne-s n'ont aucune sécurisation foncière, aucun contrat garantissant leurs parcelles d'une année sur l'autre ! Les pêcheurs et les éleveurs transhumants sont eux aussi durement frappés, avec la disparition de leurs pistes, des points et cours d'eau, des zones de pâturages, ce qui favorise les conflits et remet en cause les activités agricoles et leur avenir.

...à l'accaparement de l'eau

Quel est réellement le potentiel hydraulique pour irriguer quelle surface ? Selon de nombreuses études, en améliorant la gestion et en remettant les infrastructures actuelles à niveau, l'Office du Niger peut approvisionner au maximum 200 000 ha en eau.

Une étude^x récente a calculé les besoins en eau des cultures à partir des données agrométéorologiques, culturelles et d'irrigation actuelles.

- Simple culture de riz d'hivernage : 7 100 m³/ha/an
- Double culture de riz : 17 500 m³/ha/an
- Rotation riz d'hivernage - maraîchage : 11 700 m³/ha/an
- Monoculture de canne à sucre : 18 200 m³/ha/an

« *Maintenant, avec les nouveaux acteurs, la question de l'eau est devenue de premier ordre et doit être traitée avec urgence* » alertait déjà la coopération allemande GTZ en 2008^{xi}. D'ores et déjà, les tensions existent. Les paysan-ne-s cultivant autour de la pépinière de canne à sucre de 170 ha de la Société sucrière du Markala (Sosumar)^{xii} se heurtent à des difficultés d'accès à l'eau. Les cultures des grands investisseurs telles que la canne à sucre/éthanol, gourmandes en eau, sont prioritaires.

Si les superficies en canne à sucre passaient ne serait-ce qu'à 20 000 ha (plus de 40 000 ha sont prévus), la production de contre-saison ne pourrait plus être maintenue au niveau actuel. La réduction inévitable de la superficie du riz et du maraîchage en contre-saison diminuerait directement les revenus d'une bonne part de la population rurale de l'Office du Niger, touchant particulièrement les femmes pour le maraîchage et les jeunes pour les deux productions.

En outre, les tarifs négociés pour les entreprises agricoles et les exploitations agricoles reflètent une inégalité flagrante.

La redevance eau versée par les sociétés industrielles et les grandes entreprises privées a été négociée au cas par cas, pratiquement sans réaliser d'études préalables pour définir les coûts réels. Aussi ces dernières paient à l'hectare une redevance eau jusqu'à 300 fois moins élevée qu'un-e paysan-ne. Dans les plantations de canne à sucre, Sosumar verse une redevance de 2 640 FCFA pour l'irrigation par aspersion, alors qu'un paysan paie 67 000 FCFA pour le riz et 6 700 FCFA pour le maraîchage. Une étude de l'ON démontre que Sosumar devrait payer 62 896 FCFA. « Pourquoi n'a-t-on pas appliqué les orientations de l'étude du 19 avril 2007 ? » se demande l'ON lui-même. Réponse : les négociations se passent directement au niveau gouvernemental.

Les grands aménagements tels que la construction d'un canal de 40 km de long sur 100 m de large pour Malybia, en vue d'exploiter 100 000 ha pour approvisionner la Lybie, ou d'un autre canal de 7 km pour alimenter les 20 000 ha d'un commerçant malien détruisent des villages, des champs, des cimetières et bouleversent les écosystèmes de ce delta du Niger qui, inscrit dans la Convention de Ramsar, devrait être pourtant protégé.

L'État lui-même enfreint ses propres lois et les conventions internationales qu'il ratifie, alors que la souveraineté alimentaire, l'équité et la sécurisation des exploitations agricoles familiales sont les socles de la Loi d'orientation agricole du Mali et qu'une politique foncière devrait être mise en œuvre depuis. Elle est toujours en cours d'élaboration.

Stop aux violences et aux accaparements de terres : La via Campesina en lutte avec les victimes

De la violence subie...

La plupart du temps, si les investisseurs ont effectivement des baux légaux sur des zones, ce n'est pas là qu'ils font les travaux qui nécessitent de gros moyens. Ils s'accaparent alors des terres paysannes ancestrales, les privant de leur seul moyen de subsistance.

Lorsque les communautés paysannes voient débarquer du jour au lendemain des bulldozers sur leurs terres, ils résistent, le plus souvent pacifiquement. En retour, elles subissent des violences physiques et morales allant de la bastonnade aux expulsions et mises à feu de villages ou greniers, à la privation de circulation et de cultiver, aux emprisonnements. Certain-e-s y laissent leur vie. C'est leur propre gouvernement qui leur envoie les forces de l'ordre, ou couvre les agissements de milices privées.

Évidemment, il n'y a pas de dédommagement et, pire encore, ils se retrouvent parfois condamnés à payer des amendes et sont harcelés au quotidien pour céder leurs terres. Que ce soit au Mali ou ailleurs, la criminalisation des paysan-ne-s en lutte est présente partout. Du Honduras au Sénégal, la liste des tués, blessés, emprisonnés, harcelés ne cesse d'augmenter au rythme des accaparements de terres.

...à l'organisation de la résistance paysanne

Déjà en 2006, lors du Forum « Terre, territoire et dignité » de Porto Alegre, La Via Campesina s'était impliquée et positionnée contre les accaparements de terres et pour une Réforme agraire, présentant cette dernière comme un levier pour la souveraineté alimentaire et la lutte contre la faim.

Très active au Forum social de Dakar en 2011, La Via Campesina a participé à la rédaction de l'Appel de Dakar, qui a servi de socle à la construction d'une lutte collective débattue et validée lors de deux conférences. Il était urgent que les paysan-ne-s eux-mêmes s'expriment et s'organisent contre les accaparements de terres, en écho à de nombreux colloques d'experts en tout genre qui se déroulaient sans la participation active des premières victimes, les paysan-ne-s eux-mêmes.

Ainsi en 2011 et 2012, deux conférences paysannes internationales Stop aux accaparements de terres ont été organisées, réunissant les organisations paysannes adhérentes venues des quatre coins du monde. La première s'est tenue à Nyéléni au Mali en novembre 2011, la seconde à Bukkit Tinggi en Indonésie en juillet 2012. Elles ont permis aux militant-e-s de témoigner de leur souffrance, mais aussi d'élaborer une feuille de route, dont les grandes lignes sont^{xiii} :

«... Mais nous ne nous déclarons pas vaincus. En nous organisant, en nous mobilisant et en assurant la cohésion de nos communautés, nous avons été en mesure de faire échec aux accaparements des terres en de nombreux endroits.

Par ailleurs, nos sociétés reconnaissent de plus en plus que l'agriculture paysanne et familiale ainsi que la production alimentaire à petite échelle représentent le modèle le plus durable, tant socialement, économiquement et écologiquement, pour l'utilisation des ressources et pour garantir le droit à l'alimentation pour tous.

Rappelant les termes de l'Appel de Dakar, nous réitérons notre engagement à résister et lutter contre l'accaparement des terres par tous les moyens possibles, d'apporter notre soutien à tous ceux qui luttent contre ces accaparements et spoliations et de faire pression sur nos gouvernements nationaux ainsi que sur les institutions internationales afin qu'elles s'acquittent de leurs obligations envers les droits des peuples.

Nous nous engageons tout particulièrement à :

- *Organiser les communautés rurales et urbaines afin de lutter contre les accaparements de terres sous toutes leurs formes ;*
- *Renforcer les capacités de nos communautés et de nos mouvements à revendiquer, récupérer et défendre nos droits, nos terres et notre accès aux ressources naturelles ;*
- *Obtenir et pérenniser, au sein de nos communautés, les droits des femmes pour l'accès à la terre et aux ressources naturelles ;*
- *Sensibiliser le public au fait que l'accaparement des terres est une source de crises qui affectent l'ensemble de la société ;*
- *Construire des alliances entre les différents secteurs, les groupes de population, et les régions afin de mobiliser nos sociétés en vue de mettre fin à l'accaparement des terres ;*
- *Renforcer nos mouvements afin de mieux promouvoir et parvenir à la souveraineté alimentaire ainsi qu'à une véritable réforme agraire.*

La résistance est en marche. En janvier 2012, cinq organisations maliennes^{xiv} ont créé la Convergence malienne contre les accaparements des terres (CMAT) pour sortir du désespoir des paysan-ne-s qui se sentent impuissants face aux bulldozers, face à cette injustice qui leur vole leur raison d'être. Depuis, la CMAT organise des formations juridiques, maintient une présence forte sur le terrain, soutient des mobilisations, défend les revendications auprès de l'administration et du gouvernement et accompagne des actions judiciaires engagées. Deux plaintes ont été déposées en février 2012 contre deux investisseurs : Sosumar et Modibo Keita. La pression est forte, mais le sourire est revenu sur les lèvres des victimes et la lutte continue pour faire respecter les droits paysans et coutumiers.

La Via Campesina dénonce, soutient et s'implique à l'échelle internationale pour faire valoir les droits des paysans et paysannes et proposer une alternative sociétale. Elle s'est ainsi beaucoup investie au niveau du Conseil des droits de l'homme pour faire reconnaître et respecter les droits paysans et leurs droits de lutter. Cela a débouché sur l'adoption, le 27 septembre 2012, de la résolution en faveur de la rédaction d'une

déclaration internationale sur les droits des paysannes et des paysans. Le processus est enclenché et la rédaction se fera au sein d'un groupe de travail ouvert à tous les États. Il s'agit d'un grand pas en avant vers le respect des droits des paysans et des paysannes, au même titre que les directives relatives à la gestion du foncier et des ressources naturelles de la FAO, la réforme agraire etc. La lutte institutionnelle est aussi permanente.

Nous mobilisons toute notre énergie et nos convictions pour dire Stop aux accaparements des terres. Nous espérons qu'une Alliance internationale, qui en est à ses balbutiements, avec comme moteur les paysan-ne-s, permettra d'amplifier la lutte et d'avancer pour un autre monde possible.

La Via Campesina va fêter ses 20 ans en juin 2013 en Indonésie, avec toujours de nouveaux défis à relever ! Globalisons les luttes, Globalisons l'espoir !

Chantal Jacovetti

*Ancienne paysanne et élue nationale de la Confédération paysanne en France
Assistante de la Coordination nationale des organisations paysannes au Mali.*

ⁱ La plupart des informations de ce chapitre sont tirées de GRAIN 2012 : Qui est derrière les accaparements de terres ?

ⁱⁱ Propos tenus par Jacques Diouf, ancien directeur-général de la FAO, parlant alors de « néo-colonialisme ».

ⁱⁱⁱ 45% terres françaises en Côte d'Ivoire, Sierra Leone, etc. En Australie, par exemple, 12 % des terres agricoles sont entre les mains d'investisseurs étrangers.

^{iv} Rapport de l'Oakland Institute : *Comprendre les investissements fonciers en Afrique : le cas du Mali*.

^v Président de la Coordination nationale des organisations paysannes du Mali, adhérente à la Via Campesina, où il siège au bureau.

^{vi} Assorti d'un plan d'action pour sa mise en œuvre, élaboré en 2004/2005 et adopté par le gouvernement malien en 2008.

^{vii} Étude Adama Sangare, juillet 2010. *L'établissement d'un bilan de gestion des ressources en eau au droit de la zone de l'ON : projet sucrier de Markala*. Commanditée par la Banque africaine de développement.

^{viii} L'Office du Niger avait hérité de 43 000 ha aménagés par les colons français lors de l'Indépendance en 1960.

^{ix} Selon la Note d'évaluation des taux de redevances de l'eau en République du Mali de juillet 2010, élaborée par le secrétariat exécutif du fonds de développement de l'eau, l'État aurait signé 3 conventions : Sosumar, Malibya, Sukala.

^x Études d'Avant Projet Sommaire du casier de Kandiourou sur financement de l'UEMOA (janvier 2010), réalisée par le groupement AHT-BETICO.

^{xi} Analyse du potentiel d'irrigation lors de la saison sèche dans la zone de l'ON réalisée par l'ONG de coopération allemande GTZ en janvier 2008.

^{xii} Sosumar est un partenariat public-privé dont 70% des actions sont détenues par le groupe agro-industriel Illovo Sugar, une entreprise sud-africaine leader dans le secteur de la production sucrière sur le continent, installée dans six pays africains. La compagnie est inscrite à la Bourse de Johannesburg et contrôlée principalement par Associated British Foods Ltd, qui détient 51% du capital. Elle s'est retirée du projet cette année, des Brésiliens sont déjà à pied d'œuvre !

^{xiii} Stopauxaccaparementsdesterres.

^{xiv} La Coordination nationale des organisations paysannes (CNOP), l'Association des organisations professionnelles paysannes (AOPP), l'Union des associations et coordination d'associations pour le développement et la défense des droits des démunis (UACDDDD)/NO VOX, la Coalition des alternatives africaines (CAD-Mali), la Ligue des jeunes juristes pour le développement humain (LJDH).